

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 3 août 2015, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Adoption des dépenses;
5. Résolution – Appui CPTAQ – La Seigneurie de l'Île d'Orléans;
6. Avis de motion - Adoption du règlement numéro 015-127 modifiant le règlement 012-109 RMU-05 Sur les nuisances, la paix et le bon ordre;
7. Résolution – Collecte des feuilles;
8. Résolution – Adhésion à L'Autre avenue organisme de justice alternative;
9. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
10. Période de questions;
11. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

015-063

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Dominique Labbé appuyée par Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-064

Item 2 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015

L'adoption du procès-verbal est proposée par Gaston Beaucage appuyée par Micheline Darveau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

015-065

Item 4 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 89 693,55 \$ en comptes payés et la somme de : 41 787,39 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 131 480,94 \$.

Il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Dominique Labbé, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

015-066

Item 5 Résolution - Dossier CPTAQ – Seigneurie de l'Île d'Orléans

Attendu le dépôt à la Municipalité par la Seigneurie de l'Île d'Orléans dûment représentée par Madame Nancy Corriveau d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que cette demande a pour objet la transformation d'un bâtiment actuel servant entre autres de scène lors de spectacle estival;

Attendu que le bâtiment actuel est dérogatoire à la réglementation municipale et a été construit sans permis de la Municipalité;

Attendu que la présente demande a pour objet la transformation du bâtiment dérogatoire en un moulin à vent conforme à un usage agricole;

Attendu que le moulin à vent servira à l'extraction de l'huile essentielle de lavande et l'interprétation du procédé (Économusée);

Attendu qu'une autorisation n'altérerait pas le potentiel agricole des lots avoisinants;

Attendu qu'une autorisation n'altérerait pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Attendu qu'une autorisation n'altérerait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Attendu qu'une autorisation aurait des effets positifs sur le développement économique de la région;

Attendu qu'une autorisation aurait des effets positifs sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité;

En conséquence

Il est proposé par Micheline Darveau appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que le Conseil informe la Commission :

Qu'il appuie la demande d'autorisation de la Seigneurie de l'Île d'Orléans;

Que l'exercice projeté est conforme à la réglementation en vigueur;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 6 **Avis de motion - Adoption du règlement numéro 015-127 modifiant le règlement 012-109 RMU-05 Sur les nuisances, la paix et le bon ordre**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le projet de règlement numéro 015-127 modifiant le règlement 012-109 RMU-05 Sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

015-067

Item 7 **Résolution – Collecte des feuilles**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a choisi de déléguer sa compétence à la MRC de l'Île d'Orléans pour la gestion de ses matières résiduelles;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de l'Île d'Orléans a, lors de sa dernière réunion, statué que lors de la collecte des feuilles de l'automne 2015 seuls les sacs de papier seraient acceptés;

Attendu que les citoyens de l'Île seront informés de cette décision par un avis qui sera publié dans le journal Autour de l'Île;

En conséquence, il est proposé par Dominique Labbé appuyé par Michel Gagné

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à ce que seuls les sacs de papier soient acceptés lors de la prochaine collecte des feuilles à l'automne 2015;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'assurera de prendre toutes les mesures possibles pour que l'ensemble de ses contribuables puisse être informé de cette décision et plus particulièrement ses citoyens saisonniers.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-068

Item 8 **Résolution – Renouvellement adhésion à L'Autre Avenue, organisme de justice alternative**

Il est proposé, par Lauréanne Dion appuyée par Gaston Beaucage, d'autoriser Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à signer le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à l'Autre Avenue, organisme de justice alternative pour 2015-2016.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 9 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 10 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 24 et se termine à 20 h 25 pour une durée de 1 minute.

015-069

Item 11 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné, il est 20 h 25.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.